



Aubenas-les-Alpes

Compte rendu de la séance du samedi 20 janvier 2024

Secrétaire(s) de la séance:

Ordre du jour:

1. Délibération pour le choix de l'achat du véhicule :subventionné à 70 % par le FODAC 2023
2. Information : Appel à la fondation du patrimoine Mr Bartolini demande d'aide pour la remise en état de l'église.
3. Délibération pour la demande de FODAC 2024 pour la réhabilitation du parc de loisir : emplacement de la future dalle en béton sur la plan.

Délibérations du conseil:

CHOIX DU VEHICULE (DE 2024 001)

Le conseil municipal choisi d'acquérir le véhicule Renault Kangoo VAN BLUE DCI 95 EXTRA avec pour immatriculation GB 167 XT (puissance fiscale 5CV kilométrage 27647)

Date de 1ère mise en circulation 22/09/2021

Montant de l'acquisition :

Véhicule 16690 TTC
Attelage simple 700 € TTC
Carte grise 267 € TTC
Frais divers 245.76 € TTC

Pour un Total de **17902.76 €TTC**

GRUPE CHOPARD CITROEN à MANOSQUE

DEMANDE DE SUBVENTION FODAC 2024 (DE 2024 002)

Madame le Maire informe les conseillers qu'il faut réhabiliter le parc de loisir.

Retirer le mur d'escalade qui n'est à ce jour plus conforme aux normes de sécurité .

En effet le mur se détériore ainsi que l'escalier d'accès au parc de loisir.

Création d'une dalle béton de 80m² pour recevoir le chalet et la mise en place de la roulotte bibliothèque.

Création d'une rampe d'accès.

Devis de l'entreprise TECTP d'un montant 13 590 € HT

Elle précise également qu'il est possible de demander une subvention dans le cadre du FODAC 2024 auprès du conseil Départemental des Alpes de Haute- Provence.

Le plan de financement se présente ainsi

FODAC.....	70%.....	9 513€
Autofinancement	30%	4 077€
Total HT		13 590€

Le conseil municipal, après avoir délibéré vote

DEMANDE DE SUBVENTION EGLISE (DE 2024 003)

EGLISE DE L'ASSOMPTION DE LA VIERGE

Projet de restauration et de mise en valeur

Commune d'aubenas les Alpes

Après en avoir délibéré,le conseil municipal décide de :

- Valider la tranche de travaux de conservation des maçonneries pour un montant de 185 500 HT
- Solliciter les aides financières les plus larges possibles auprès de l'Etat(DETR ou DSIL ou tout autre fonds),de la Région (PRNP) et du Département des Alpes-de-Haute-Provence (PRNP)
- Donner pouvoir à Mme le Maire Martelli Sylvie pour signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en oeuvre de cette opération

- Le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses : 185 500 € HT

Recettes :

Etat (DETR,DSIL ou autre)	82 919 €
Région Sud (PRNP)	50 000 €
Département 04 (PRNP)	15 000 €
Autofinancement	<u>37 581 €</u>
	185 500 €

DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2023 (DE 2024 004)

Le conseil municipal enterrine la décision modificative suivante :

Article 203(opération 64) : -1149 €

Article 1641 : +16 €

Article 21 : +1133 €

Le Conseil municipal décide de faire appel à la fondation du patrimoine pour une collecte de don afin de rénover l'église.

La collecte de don sera géré par L'ASPALA qui à ses objectifs dans ses statuts.

Cloture de la séance à 10h40